

La constitution

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Notre pays a été chanceux, car aux époques les plus difficiles, nos dirigeants politiques ont toujours été disposés à manifester un esprit de conciliation pour rendre le fédéralisme efficace—tous nos dirigeants politiques ont agi de la sorte dans le passé, mais tel ne semble pas être le cas du premier ministre actuel. Au détriment du pays, il s'obstine à dire: «Cette fois-ci, nous le ferons à ma façon.» Mais sa façon répugne à 64 p. 100 des Canadiens à tous les partis au Québec et à huit des dix provinces canadiennes. Pourquoi? Parce que sa façon méconnaît le caractère fédéral de notre pays.

Combien de temps le Canada aurait-il pu survivre aux heures difficiles de notre histoire si nos dirigeants de l'époque avaient fait preuve d'autant d'intransigeance et d'obstination que le premier ministre actuel? Si je m'oppose avec autant d'énergie à ces propositions constitutionnelles, c'est en raison de la menace que chacune d'elles fait peser sur notre régime fédéral. Le gouvernement entend en effet se prévaloir de ses pouvoirs pour apporter unilatéralement des modifications en profondeur à la structure même de notre pays et ce, non seulement à une seule occasion, mais chaque fois qu'il le jugera à propos.

Je me reporte évidemment au pouvoir de tenir un référendum unilatéral dont le gouvernement cherche présentement à s'armer. De tous les éléments de ces propositions, c'est le plus injuste et celui qui fait courir le plus grand péril à notre régime. Les parlementaires et les Canadiens en général l'ont condamné, tout comme d'ailleurs ceux qui s'inquiètent du sort de nos libertés et ceux qui connaissent bien le droit constitutionnel. Gordon Robertson, que j'ai nommé tantôt, a critiqué vertement l'idée d'un référendum, et y a vu une bien dangereuse façon de résoudre un problème. C'est une mesure, qui, selon lui, pourrait renforcer et accentuer le clivage est-ouest.

Ce n'est cependant pas une proposition nouvelle, mais bien un objectif que le premier ministre s'est fixé depuis longtemps. On a déjà essayé par le passé d'introduire le référendum dans nos mœurs politiques. A cette époque, comme maintenant d'ailleurs, le gouvernement prétendait que cette mesure se résumerait à bien moins que ce qui était proposé en réalité. Aucun député ne devrait oublier aujourd'hui la tentative de manipulation qui a eu lieu il y a plusieurs années. Je rappelle aux députés qu'en 1978 le gouvernement a déposé le Bill C-9, loi concernant la tenue d'un référendum au Canada sur des questions touchant à la constitution du Canada. A cette époque, on nous disait que le Bill C-9 ne servirait qu'à contrer le référendum québécois quand il aurait lieu. On nous assurait que l'on n'y aurait recours qu'une fois, une seule fois. Le gouvernement affirmait qu'il avait besoin de disposer du même droit de consultation populaire au Québec que les partisans de la séparation de cette province. C'est ce qu'on nous disait, mais ce n'était pas la véritable intention du gouvernement. En réalité son intention alors, tout comme maintenant, était de faire entrer le référendum dans le système politique canadien, aux dépens de nos institutions politiques et judiciaires qui ont pourtant fait leurs preuves.

Il est révélateur de revenir sur le passé aujourd'hui et de suivre le chemin tortueux que le gouvernement fédéral a emprunté alors. En effet, en 1978, au temps même où le premier ministre s'entretenait avec ses collègues provinciaux

pour revoir toute la question constitutionnelle, le gouvernement, de façon unilatérale, a décidé de présenter le bill sur le référendum. A l'époque même où l'on était sensé tenir des discussions bilatérales sur la gamme complète des pouvoirs fédéraux et provinciaux, on propose le bill C-9 qui aurait laissé au gouvernement fédéral le loisir de ne pas tenir compte du résultat de la conférence fédérale-provinciale alors en cours.

On comprendra que la Chambre éprouve un sentiment de déjà vu. Dans le débat sur le bill C-9, quand j'ai signalé le danger que représentait le référendum pour notre régime fédéraliste, le ministre actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a qualifié mes propos de «balivernes». On nous a dit qu'il fallait nous fier au gouvernement, qu'il n'abuserait pas de ces nouveaux pouvoirs très étendus qu'il voulait acquérir, que nous devrions accepter aveuglément ses propositions.

Fait intéressant à noter, pendant que le parti progressiste-conservateur s'opposait farouchement à ce que le gouvernement Trudeau s'arroge de nouveaux pouvoirs, le chef néo-démocrate marchait allégrement au pas du gouvernement. A vrai dire, le député d'Oshawa (M. Broadbent) n'avait alors aucune objection à ce qu'un ordre de gouvernement recourt unilatéralement au référendum pour circonvenir un autre niveau de gouvernement; encore aujourd'hui, il n'y trouve rien de répréhensible. A cette époque, le premier ministre faisait moins de mystère que certains de ses ministres de l'usage qu'il ferait du référendum. Il n'avait pas l'intention d'utiliser ce pouvoir uniquement pour contrer le référendum du parti québécois. Lors d'une conférence de presse tenue en octobre 1978, le premier ministre a dit ceci:

Les questions posées lors d'un référendum pourraient porter sur une affaire aussi simple que le rapatriement de la constitution; elles pourraient faire état de la volonté du pays de demeurer uni, ou de toute autre chose.

Je l'ai signalé alors et je le répète encore aujourd'hui: il a dit «toute autre chose». Si le gouvernement avait réussi alors à faire adopter ce projet de loi sur les référendums, il n'y aurait aujourd'hui aucune question, de ressort fédéral ou provincial, qui ne puisse être tranchée unilatéralement par le gouvernement central au moyen d'un référendum que le gouvernement fédéral rédigerait et organiserait tout seul. Un tel pouvoir n'est pas seulement dangereux, il est terrifiant. Pourtant, voilà que l'on nous présente une proposition presque identique.

La situation n'a pas tellement évolué depuis deux ou trois ans. Il est toujours possible d'utiliser abusivement le référendum comme c'était le cas lorsque M. Watts, doyen de l'Université Queen's, qui dans son témoignage devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques qui étudiait le bill C-9, a déclaré ceci:

Ce qu'il importe de souligner à propos du caractère de ce bill de portée générale c'est que du seul fait qu'il existe—même si on ne devait jamais l'invoquer—il devient un moyen éventuel de pression lors des pourparlers avec les provinces en matière de réforme constitutionnelle.

Le seul fait que le gouvernement détient ce pouvoir de recourir au référendum suffit à évoquer le spectre de l'action unilatérale, et ce en permanence. Cela signifie la fin du fédéralisme coopératif et ce qui est fort possible un jour ou l'autre, la disparition de nos libertés individuelles, car avec l'outil puissant qu'est un référendum, nous ne serons jamais assurés que même les droits spécifiés dans cette solution imparfaite qu'est une charte des droits seront vraiment protégés.